

Service de soins infirmiers à domicile

Le Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) permet de contribuer au maintien à domicile des personnes âgées et de prévenir la perte d'autonomie.

En bref

SSIAD, via des aides-soignants encadrés par des infirmiers, intervient du lundi au dimanche pour une aide à la toilette, à l'habillage, au lever, au coucher, à la mobilisation...

Pour qui ?

Pour les personnes âgées de plus de 60 ans dépendantes (78 places) et les moins de 60 ans présentant un handicap ou des maladies chroniques (1 place), résidant à Saint-Herblain ou Indre.

La démarche

Le service intervient sur prescription médicale. Un certificat médical sera demandé à votre médecin traitant et permettra une prise en charge momentanée ou sur une longue durée selon les besoins, sans qu'il y ait avance d'argent de votre part : les organismes de sécurité sociale assurent le financement.

Le SSIAD procède ensuite à une évaluation des besoins et à l'élaboration d'un plan individualisé de soins.

Contacts

Direction de la solidarité - Centre communal d'action sociale CCAS – Service de soins infirmiers à domicile

Hôtel de ville

2 rue de l'Hôtel-de-Ville

BP 50167

44802 Saint-Herblain cedex

02 28 25 27 83

ssiad@saint-herblain.fr (<mailto:ssiad@saint-herblain.fr>)

Horaires

- lundi : 08:30-12:30, 13:30-17:30
- mardi : 08:30-12:30, 13:30-17:30
- mercredi : 08:30-12:30, 13:30-17:30
- jeudi : 08:30-12:30, 13:30-17:30
- vendredi : 08:30-12:30, 13:30-17:30

Publications associées